



Succession entre tante et neveux

Par **moalio**, le **17/02/2010** à **19:05**

Bonjour,

Faut-il être " neveu de sang " pour hériter d' une tante?

Précisions :

La tante , veuve de l'oncle issu de la branche des neveux, devenue propriétaire à part entière de leurs biens au décès de l' oncle dix ans auparavant , et n' ayant pas fait de testament.

Que devient le contenu de l' appartement(vendu seul par ailleurs en viager) si les neveux s' avèrent être non héritiers??

Merci pour votre réponse.